

Brant, Leonardo Nemer Caldeira

(original : anglais)

Note verbale

L'ambassade de la République fédérative du Brésil présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, comme suite aux notes ICC-ASP/11/S/07 du 14 mai 2012 et ICC-ASP/11/S/61 du 10 août 2012, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement du Brésil a décidé de présenter la candidature du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant à la Commission consultative pour l'examen des candidatures.

Le professeur Brant satisfait pleinement aux exigences d'admissibilité à l'élection comme membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, en accord avec le mandat précisé dans la résolution ICC-ASP/10/Res.5. M. Brant est une personne éminente de bonne moralité et de compétence reconnue en droit international, comme le démontrent clairement ses antécédents professionnels et universitaires.

L'excellence de M. Brant dans le milieu universitaire a été reconnue sur la scène nationale et internationale. Il a publié de nombreux ouvrages sur le droit international, y compris les droits de l'homme et le droit pénal international. M. Brant est l'auteur de livres et d'articles en français, en anglais et en portugais, soit trois de ses quatre langues de travail. Il est actuellement professeur de droit international à deux grandes universités du Brésil et l'un des directeurs de la section brésilienne de l'Association de droit international. Il a également été professeur invité à l'Institut des Hautes Études Internationales – Université Panthéon-Assas Paris II et chargé de cours invité au Centre Lauterpacht à Cambridge.

M. Brant pratique le droit au Brésil, dans les domaines du droit international et constitutionnel. Il est président du Centre de droit international du Brésil et de l'Annuaire brésilien du droit international.

Pour toutes ces raisons, la République fédérative du Brésil recommande sans réserves la nomination du professeur Brant, car ses qualités enrichiront les très importants travaux de la Commission consultative pour l'examen des candidatures. Vous trouverez, ci-joint, le c.v. de M. Brant.
